

CAHIER DE PROPOSITIONS
CONGRÈS DE LA COALITION DU 1er Mai 2015
Le 7 et 8 février 2015

Lieu: À Montréal au Cap St-Barnabé
4570 Rue Adam, Montréal H1V 1V1

Frais de participation:

Contribution suggérée de 15\$ par personne

Hébergement: disponible sur demande

Association hôte: Coalition du 1er mai 2015

Ouverture des portes: 11h

Ouverture du congrès: 12h les deux jours

Proposition d'ordre du jour

La Coalition du 1er mai 2015 propose l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 0.1 Animation
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Procédures
- 1.0 Présentation
- 2.0 Rapport des comités
- 3.0 État des lieux
- 4.0 Calendrier
- 5.0 Plan d'action
- 6.0 Escalade des moyens de pression
- 7.0 1er mai 2015 et suites
- 8.0 Prochain congrès
- 9.0 Varia
- 10.0 Fermeture

Propositions

1.

Le SITT-IWW propose l'amendement suivant :

Ajouter après *Moins de 10 personnes*, «*sauf pour les groupes de travailleurs et travailleuses*».

Que l'on crée une coalition en vue d'une journée nationale de grève et de perturbation contre l'austérité, le 1er mai 2015.

Que cette coalition se nomme « Coalition du 1er mai 2015 ».

Que cette coalition se base sur le respect de la diversité des tactiques, la combativité et l'autonomie par rapport aux partis politiques.

Aucune délégation ne sera acceptée si elles proviennent de groupes représentant:

-Des forces policières et/ou répressives.

-Des partis politiques électoraux et/ou sous-groupes de tels partis.

-Des positions racistes, sexistes et/ou homophobes.

-Moins de 10 personnes

2.

Le SITT-IWW propose que la Coalition du 1^{er} mai 2015 se prononce pour une amélioration immédiate des conditions de vies des travailleurs et travailleuses, qu'en ce sens elle exige un salaire minimum de 15\$ de l'heure.

Texte de réflexion:

L'État et son allié le patronat veulent garder les travailleurs et travailleuses dans la pauvreté en les maintenant au salaire minimum. Le nombre de ménages utilisant plus de 80% de leurs revenus pour le loyer a augmenté de 26% en 5 ans seulement, et plus de 220 000 ménages doivent consacrer au moins 50% de leur revenu pour se loger. Seulement à Montréal, c'est plus de 365 300 personnes, dont 208 800 femmes, qui travaillent au salaire minimum. Et, comble de l'insulte, lorsque ces travailleurs et travailleuses se retrouvent sur le chômage, quand ils et elles y ont droit, c'est à un maigre 55% de leur dernier revenu.

On pousse de plus en plus les travailleurs et travailleuses vers le salaire minimum, et, de ce fait même, vers l'endettement. Le patronat veut amener les gens à travailler toujours plus, parfois à deux jobs, tout en payant les plus bas salaires possibles dans le but de maximiser ses profits.

De plus, cela a pour effet d'épuiser et d'isoler les travailleuses et travailleurs, tout en limitant leurs possibilités de se rebeller, tant ils et elles sont occupé-e-s à survivre et à joindre les deux bouts.

Les travailleurs et travailleuses au salaire minimum sont les plus vulnérables de la classe ouvrière. Améliorer leurs conditions de vie immédiate, c'est aller contre les intérêts du patronat, et ainsi, faire un pas vers une société plus juste, une société anticapitaliste. Cela démontre aux travailleurs et travailleuses que des avancées peuvent être réalisées par la force de leur solidarité, de leur union. Car il ne faut pas oublier que « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours, n'a été que l'histoire des luttes de classes » (Karl Marx).

Empêchons les travailleuses et travailleurs de crouler sous le poids du capitalisme, exigeons et luttons pour le salaire minimum à 15.00\$ de l'heure pour tous et toutes!

3.

Le SITT-IWW propose que la coalition appuie les groupes de bases qui dépassent le cadre légal dans le cadre de la mobilisation pour le 1^{er} mai 2015 et ce dans une optique de diversité des tactiques.

Texte de réflexion :

La lutte est déjà amorcée. Les syndicats, les étudiants-étudiantes et les différents groupes sociaux sont sur un pied d'alerte. Ce printemps, nous aurons besoin d'être unis. La grève générale du 1er mai 2015 ne sera possible que si nous sommes solidaires les uns envers les autres.

Rappelons-nous que le code du travail limite le droit de grève et l'action syndicale dans le but de restreindre les effets des luttes de la classe ouvrière. Il oblige les patrons et les travailleurs-

travailleuses à négocier «avec diligence et bonne foi» jusqu'à adoption d'une convention collective. Mais le patronat et l'État utilise en tout temps les lois spéciales et les lock-out pour nous bâillonner. Bien sûr cela n'est pas considéré comme des négociations de mauvaise foi...

Ce même code du travail fait en sorte qu'entre deux ententes, c'est la paix sociale. Pas de possibilité de grève, pas de possibilité de revendiquer. Les grèves politiques, les grèves dans les milieux de travail ou même encore les grèves de solidarité sont interdites et sanctionnées lourdement. Le patron consent à quelques concessions au prix du silence et de la soumission des salariés pour la durée de l'entente.

*Il faut se réapproprier nos moyens de luttes afin de créer un rapport de force solide et ainsi obtenir ce qui nous revient. Ces lois, ces droits, qu'on semble vouloir nous donner sont dûment réfléchis. C'est pour nous berner, c'est pour nous empêcher de nous solidariser, c'est pour nous empêcher de nous unir, c'est pour nous empêcher de lutter et de gagner!
Ne nous laissons pas dicter nos moyens de lutter par nos exploiters.
Soyons tous et toutes solidaires.*

4.

Le SITT-IWW propose que la coalition du 1^{er} mai 2015 se positionne dans une perspective de lutte de classes.

5.

Le Front d'Action Socialiste (FAS) propose qu'il y ait un contingent «Le problème a l'austérité c'est le capitalisme» dans la manifestation syndicale du premier mai.

6.

La CLAC-Montréal propose que la Coalition du 1er mai 2015 participe activement à la manifestation anticapitaliste du 1er mai 2015.

Renseignements généraux

Nous utiliserons le « Nouveau code des règles de procédures de l'ASSÉ » pour le fonctionnement procédural du congrès. Des copies papiers seront disponibles sur les lieux du congrès. Celui-ci est également disponible à cette adresse :

<http://www.asse-solidarite.qc.ca/wp-content/uploads/2014/09/nouveau-code-des-regles-de-procedures-dern.-modifs-fevrier-2014.pdf>

Afin que les délibérations soient le plus représentatives possibles, ces règles seront appliquées :

- Les délégations devront être formées d'un maximum de 3 personnes dont au moins une femme (si pas de femmes, seulement 2 délégués par groupe).
- Chaque délégation aura un seul droit de vote.
- Les délégué-e-s auront un droit de parole prioritaire par rapport aux observateurs et observatrices.
- Seul-e-s les délégué-e-s auront le droit de proposition, d'appui et de vote.
- Les tours de paroles seront en alternance homme/femme.

Aucune délégation ne sera acceptée si elle proviennent de groupes représentant : Des forces policières et/ou répressives.

- Des partis politiques électoraux et/ou sous-groupes de tels partis.
- Des positions racistes, sexistes et/ou homophobes.
- Moins de 10 personnes.

Les portes du CAP St-Barnabé ouvriront les deux matins à 11h et du café et un petit déjeuner sera offert sur place.

Les délibérations commenceront à midi et se termineront, dans la mesure du possible, autour de 19h les deux jours.

Une pause collation sera offerte dans l'après-midi.

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite, une traduction chuchotée vers l'anglais ainsi qu'un service de gardiennage seront offerts sur place.